



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS-VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL 2 (MER CELTIQUE)

Salle de conférence 01, Victoria Quay, Édimbourg
Mercredi 6 juillet 2016
10h30 - 11h55

1. Bienvenue

Le président, Jesús Lourido Garcia, a accueilli les membres et les participants à la réunion. La liste complète des participants est jointe en annexe au présent procès-verbal. Des excuses ont été reçues de Francis O'Donnell, Luis Marin et Patrick Murphy .

L'ordre du jour¹ distribué avant la réunion a été approuvé sans amendement. Les points d'action suivants de la dernière réunion (2e février 2016, Paris) ont été achevés.

Emiel Brouckaert a noté que le groupe de discussion sur la sole en VII^{fg} avait émis des avis et qu'une évaluation du CSTEP propos des suggestions faites aurait lieu en octobre. Le résultat de cette évaluation pourrait être pris en compte pour obtenir des avis qui devront être rédigés d'ici la réunion du Conseil en décembre 2016.

2. Rédaction d'un avis en vue de l'élaboration de la proposition de TAC de l'UE

La réunion a été priée d'apporter sa contribution à une réponse du CCEOS à la consultation de la CE sur les opportunités de pêche pour 2017, en se référant à l'information contenue dans l'avis du CIEM.

Le groupe a estimé que les implications des pêcheries mixtes étaient importantes et que les pêcheries démersales mixtes de la mer Celtique était une réalité qu'il convenait de prendre en considération lors de la fixation des TAC des stocks individuels.

La réunion a également noté que les impacts économiques n'étaient pas correctement pris en compte.

¹ Les documents concernant cette réunion se trouvent sur le site web du CCOS : [lien](#)

La position de la Commission sur la fixation des TAC a été clarifiée : les propositions de TAC seraient fondées sur un avis relatif aux captures des stocks individuels pour parvenir au RMD (rendement maximal durable) en 1 an (sauf si un plan de gestion est mis en place).

Étant donné que des arguments économiques et sociaux pour des mécanismes alternatifs de fixation des TAC doivent être apportés par les États membres afin de modifier l'approche actuelle de la CE, il était important que la contribution du CCEOS soit envoyée à la fois à la Commission et aux États membres.

Le groupe a soulevé des questions générales sur l'état du stock de cabillaud par rapport aux stocks de cabillaud dans les zones voisines, en demandant une évaluation de la précision de la définition des stocks et ce, afin de pouvoir être en mesure de comprendre l'influence de la récupération des différents stocks dans différentes zones.

Les membres de l'industrie ont noté que le changement de statut de la cardine en mer Celtique (sous-zones 7 et 8) avait été difficile à comprendre pour les pêcheurs, étant donné que le passage à une évaluation analytique avait donné lieu à un avis allant dans le sens d'un TAC pour 2017 inférieur que celui de 2016, mais toujours plus élevé que les captures récentes. Pour les pêcheries de certains États membres, où la consommation des quotas est élevée, cet avis pourrait avoir pour effet que la cardine devienne une espèce limitante.

Des préoccupations ont également été enregistrées quant au fait que l'avis du CIEM note que les mesures techniques existantes pour l'églefin en mer Celtique avait pas eu l'impact sur la sélectivité prévu par l'évaluation et qu'il n'y avait pas d'explication à cela. L'hypothèse selon laquelle les rejets concernaient uniquement de petits poissons juvéniles a été fortement considérée comme erronée par les pêcheurs professionnels. Un TAC artificiellement bas et une plus grande abondance sur les lieux de pêche ont été identifiés comme les principaux moteurs des rejets de ce stock.

On a fait référence à la situation « choke » des pêcheries belges en 7.h-k. La lettre du NWWAC (21 Juin) sur les alternatives pour la gestion des quotas des espèces des captures accessoires utilisés sole 7.h-k comme un exemple. À cet égard, une question a été posée de savoir s'il n'y a pas de contradiction entre l'article 15 de la PCP et l'article 16, celui-ci expriment qu'il devrait toujours être possible de pêcher le quota disponible.

ACTION : Le CCEOS devrait rédiger des avis qui établissent clairement :

- Les responsabilités du CIEM, de la Commission et du Conseil, respectivement, dans le processus de fixation des TAC ;
- Les considérations des pêcheries mixtes ;
- Les conséquences de l'utilisation d'échelles de temps différentes dans la réalisation du RMD autrement qu'à terme d'un an ;
- L'importance de comprendre correctement l'impact économique lors de la fixation des TAC ;
- Les problèmes spécifiques à certaines espèces, notamment de la cardine en 7, du cabillaud en 7E-k et de l'églefin en 7 b-k.

3. Avis sur la langoustine

La position précédente du CCEOS sur les mesures de gestion pour le stock de langoustine sur le

Banc de Porcupine (FU16) sera révisée et mise à jour plus tard au cours de l'année lorsque le dernier avis du CIEM et de plus amples renseignements sur les options de gestion seront mis à dispositions par le Marine Institute de Galway.

ACTION : Sean O'Donoghue et le Groupe de réflexion sur la langoustine vont examiner et mettre à jour la position CCEOS sur les mesures de gestion pour le stock de langoustine sur le Banc de Porcupine (FU16) à la lumière des dernières informations disponibles, qui devraient être publiées à l'automne 2016.

4. Aires marines protégées et gestion des fonds marins (recherche sismique)

Des préoccupations concernant les mesures de gestion la ZSC Haig Fras ont de nouveau été exprimées par les membres qui ont été invités à soumettre des éléments de preuve et des arguments supplémentaires au Secrétariat du CCEOS. Ceux-ci seront alors introduits dans le processus formel de consultation.

Des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'exploration sismique de pétrole et de gaz, qui a pris importance de plus en plus forte dans la zone couverte par la GT2, ce qui pourrait constituer une source potentielle de conflit avec les intérêts de pêche.

ACTION : Des preuves et des arguments supplémentaires relatifs aux mesures de gestion proposées pour la ZSC Haig Fras devraient être soumis au Secrétariat du CCEOS.

ACTION : Demande que le Comité exécutif du CCEOS pose aux autorités organismes compétents la question préoccupante de l'exploration pétrolière et gazière dans les EOS et insiste pour que les intérêts de la pêche soient respectés et dûment consultés.

5. Mesures techniques

La réunion a été invitée à fournir des commentaires pour la contribution à la réponse du CCEOS sur la proposition de Mesures Techniques.

La principale préoccupation du groupe a été l'augmentation proposée de 80 mm à 120 mm pour le maillage minimal. Des préoccupations particulières relatives aux effets de l'augmentation de la taille du maillage sur la cardine et la coquille Saint-Jacques ont été exprimées. Le groupe a estimé qu'une telle augmentation de la taille des mailles allait poser de gros problèmes aux pêcheries ultra-mixtes dans la zone.

Le groupe a pris note de ce qu'un processus d'adaptation et de mise en place progressive de toute nouvelle proposition serait indispensable pour éviter la disparition économique de nombreuses parties de la flotte

ACTION : Le CCEOS rédigera un avis sur les propositions de la Commission relatives aux Mesures Techniques de Conservation (MTC) qui reflétera les préoccupations exprimées par le GT2.

6. Résumé par le Président des mesures convenues et des décisions adoptées

ACTION 1 : Le CCEOS devrait rédiger des avis qui établissent clairement :

- Les responsabilités du CIEM, de la Commission et du Conseil, respectivement, dans le processus de fixation des TAC ;
- Les considérations des pêcheries mixtes ;
- Les conséquences de l'utilisation d'échelles de temps différentes dans la réalisation du RMD autrement qu'à terme d'un an ;
- L'importance de comprendre correctement l'impact économique lors de la fixation des TAC ;
- Les problèmes spécifiques à certaines espèces, notamment de la cardine en 7, du cabillaud en 7E-k et de l'églefin en 7 b-k.

ACTION 2: Sean O'Donoghue et le Groupe de réflexion sur la langoustine vont examiner et mettre à jour la position CCEOS sur les mesures de gestion pour le stock de langoustine sur le Banc de Porcupine (FU16) à la lumière des dernières informations disponibles, qui devraient être publiées à l'automne 2016.

ACTION 3: Des preuves et des arguments supplémentaires relatifs aux mesures de gestion proposées pour la ZSC Haig Fras devraient être soumis au Secrétariat du CCEOS.

ACTION 4: Demande que le Comité exécutif du CCEOS pose aux autorités organismes compétents la question préoccupante de l'exploration pétrolière et gazière dans les EOS et insiste pour que les intérêts de la pêche soient respectés et dûment consultés.

ACTION 5: Le CCEOS rédigera un avis sur les propositions de la Commission relatives aux Mesures Techniques de Conservation (MTC) qui reflétera les préoccupations exprimées par le GT2.

Document CCEOS
Rapporteur : Paul Trebilcock
Révision et édition : Barbara Schoute, Conor P. Nolan

Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS		
Lourido García	Jesús A.	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77
Armstrong	Bertie	Scottish Fishermen's Federation
Ares Lago	Severino	Fundación Rendemento Económico Mínimo sostible e Social
Boyle	Hugo	Irish South & East FPO
Brouckaert	Emiel	Rederscentrale
Chaparro	Lydia	Fundació ENT
Corrás Arrias	Juan Carlos	Pescagalicia Arpega Obarco
Crudden	John	European Anglers Alliance
Cuthbert	Dave	New Under Ten Fishermen's Association
Deas	Barrie	National Federation of Fishermen's Organisations
Egan	Siobhán	BirdWatch Ireland
Gamblin	Caroline	CNPMEM
Ghiglia	Marc	Union des armateurs de la pêche en France
González García	Hugo	ANASOL
Le Bleis	Romain	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère
Le Nézet	Olivier	CRPMEM de Bretagne
Lynch	John	Irish Fishermen's Organisation
Ward	John	Irish Fish Producers Organisation
O'Donoghue	Sean	Killybegs Fishermen's Organisation
Otero	José Luis	Lonja de la Coruña S.A.
Lamothe	Julien	Association Nationale des Organisation des Producteurs
Portus	Jim	South West FPO
Trebilcock	Paul	Cornish Fish Producers Organisation
Observateurs		
Ares Lago	Severino	Fundación Rendemento Económico Mínimo sostible e Social
Baxter	Emily	UK Wildlife Trust
Beaucher	Stéphan	Consultant
Brouzes	Richard	OPBN
Duane	Paul	Sea-Fisheries Protection Authority
Chouinard	Ghislain	ICES
Graham	Norman	European Commission
Griffin	Roy	European Commission
Grossmann	Jenni	ClientEarth
Venzat	Damien	OP COBRENORD
Francoise	Paul	CRPMEM de Basse Normandie
Poza Poza	Juana	Mº DE AGRICULTURA
Symons	Despina	European Bureau for Conservation and Development
Dougal	Ross	SFF
Meun	Geert	VisNed
Veitch	Liane	ClientEarth
Le Gurun	Marina	Blue Fish
Coquet	Pascal	CRPMEM Ht Normandie
Taylor	Phil	RSPB
Thomas	Dominique	OP CME
Hennuyer	Francois	FROM Nord
Le Barzic	Frank	Cobrenord
Coelho	Vera	PEW
Secrétariat CC EOS		
Conor	Nolan	Executive Secretary
Barbara	Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara	Vandamme	Project Development and Communications Manager
Aoibhín	O Malley	Financial Administrator and Event Manager